

Pédocriminalité

Violences sexuelles sur les bébés et très jeunes enfants : «C'est si épouvantable qu'on peut occulter ce qu'ils vivent»

Article réservé aux abonnés

Chaque année en France, des tout-petits subissent des agressions sans que celles-ci ne soient repérées ou signalées. Plusieurs mères racontent leur combat pour que ce «déli sociétal» n'en soit plus un.

Violences sexuelles

DOSSIER



En France, 160 000 enfants sont victimes chaque année de violences sexuelles. (Mathilde Mazars/Libération)

par Garance Fragne

publié le 9 septembre 2025 à 15h49

Un soir d'avril 2018, Armand (1), alors âgé de 3 ans, ne cesse de gesticuler sur sa chaise. Eléonore s'impatiente, lui demande de s'asseoir. Son enfant lui dit alors qu'il a mal aux fesses puis nomme le fils de sa nourrice, un homme d'une quarantaine d'années. *«Il a mis doigts dans ses fesses à moi.»* Sidérée, la mère de famille de 40 ans lutte de toutes ses forces pour ne pas effacer de sa mémoire cette révélation et l'écrit sur un bout de papier.

C'est un électrochoc. La femme originaire du Centre-Val-de-Loire voit défiler les symptômes qui l'inquiétaient depuis longtemps mais qu'elle n'avait pas associés à des violences sexuelles. Elle se souvient de ce jour où Armand, bébé, est revenu de chez sa nourrice les fesses violacées, des heures qu'il lui faut pour s'endormir le soir, du temps qu'il a mis à savoir marcher, et de ses crises pendant lesquelles il se tapait la tête contre le sol. *«Je pense qu'il a subi des viols répétés et qu'il a parlé quand il a pu le faire.»*

En France, 160 000 enfants sont victimes chaque année de violences sexuelles, [selon le rapport 2023 de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants](#). Parmi eux, 22 % en ont subi avant l'âge de 5 ans. Un chiffre qui semble passer sous les radars puisqu'il n'existe aucune étude nationale sur les agressions subies par les bébés et les très jeunes enfants. Hélène Romano, l'une des rares psychologues à avoir travaillé sur le sujet, parle d'*«un déni sociétal»* : *«Les tout-petits sont des êtres sans défense, totalement dépendants. C'est si épouvantable qu'ils soient agressés qu'on peut, même en tant que professionnel, occulter ce qu'ils vivent.»*

Cibles faciles

Et ce, malgré les nombreuses affaires médiatisées. Récemment, [une ancienne infirmière et son ex-compagnon ont été mis en examen](#) pour des agressions sexuelles sur des nourrissons à l'hôpital de Montreuil (Seine-Saint-Denis). Dans l'Hérault, [une assistante maternelle d'une école de Vic-la-Gardiole](#) est soupçonnée de *«viols aggravés»* et d'*«agressions sexuelles»* sur neuf garçons et filles de 3 et 4 ans. Quelques mois plus tôt, [Pierre-Alain Cottineau](#), assistant familial, militant associatif et ancien candidat LFI aux départementales, était mis en examen en Loire-Atlantique pour *«viol avec actes de torture ou de barbarie»* sur une fillette handicapée.

En 2019, Lucie, âgée de 4 ans, utilise ses mots d'enfant et ses poupées pour raconter à sa grand-mère les viols qu'elle dit avoir subis. Elle indique que Pierre, son baby-sitter, lui met *«des lunettes, des jouets dans [ses] fesses»*, qu'il lui pousse la tête dans les toilettes pour qu'elle attrape son *«popo»* et signale que son amie Zoé est victime du même homme. Les fillettes poursuivront leur récit en décrivant des scènes glaçantes impliquant plusieurs agresseurs.

Juliette et Jeanne (1), âgées respectivement de 42 ans et 50 ans, ne s'étaient pas imaginé que derrière les insomnies, les crises de colère de leurs filles, pouvaient se cacher de potentielles violences. *«C'est difficile à entendre mais c'est une réalité, certains types de viols et d'agressions sexuelles ne laissent aucune trace sur le corps de l'enfant. L'examen physique*

des petites victimes de violences sexuelles est normal dans la majorité des cas», développe Nathalie Vabres, pédiatre coordinatrice à l'unité pédiatrique des enfants en danger à Nantes.



Jeanne se souvient des insomnies et des colères de sa fille, victime de plusieurs agresseurs. (Mathilde Mazars/Libération)

Les tout-petits de l'entourage d'un pédocriminel sont donc des cibles faciles, d'autant plus qu'ils ne sont pas ou moins en capacité de révéler les faits. Au cours de sa carrière, Véronique Béchu, ancienne policière de l'Office mineurs et désormais directrice de l'Observatoire des violences numériques faites aux mineurs de l'association e-Enfance, assure d'ailleurs avoir vu l'âge des victimes diminuer. *«Il y a une part importante de contenus produits sur des mineurs de moins de 3 ans, principalement des nourrissons»,* explique l'autrice de *Derrière l'écran* (2).

Troubles du sommeil

Mais contrairement aux blessures physiques, les blessures psychiques sont, elles, bien présentes. Dans son livre *Le bébé maltraité se tait, mais il parle !* (3) la pédopsychiatre Myriam Pierson-Berthier précise que les tout-petits ont une mémoire traumatique : s'ils ne se souviennent pas des violences vécues, leur corps en est imprégné. Les troubles du sommeil, dont la disparition de la sieste, sont particulièrement significatifs car «*elle est un moment ciblé par les pédocriminels, comme les changes et les bains*».

Une attitude hypersexualisée doit aussi alerter : écarter exagérément les jambes, se masturber de manière répétitive et compulsive, insérer ses doigts ou des objets dans ses orifices ou encore mimer des actes sexuels sur d'autres enfants. Un autre symptôme, moins connu, est l'altération des courbes du poids et de la taille chez l'enfant. Certains bébés vont aussi souffrir de troubles du comportement alimentaire et refuser d'ouvrir la bouche, de se nourrir d'aliments liquides... Des signes faisant écho au vécu de Claire-Aurélié Véraquin, présidente de l'association les enfants de Tamar, qui lutte contre les violences sexuelles sur mineurs. La quadragénaire, victime d'inceste par son père jusqu'à ses 16 ans, a été hospitalisée pour anorexie à l'âge de 2 ans. Elle suppose que les agressions ont commencé à cette période, qui correspond aux premières fois où son père l'a gardée seul.

Dans le cas de Zoé, ce n'est qu'après avoir dénoncé les violences qu'aurait commises son baby-sitter qu'elle s'est effondrée. Sa mère Jeanne, ancienne directrice d'une agence de publicité, se souvient des peluches qu'elle balançait dans le couloir. Mais surtout de son lit entièrement recouvert de poupées, de petites voitures, de dinettes qu'il ne fallait pas déplacer d'un millimètre. «*Il n'y avait plus de place pour qu'elle se couche, elle dormait recroquevillée dans un coin. Lorsqu'on l'a convaincue qu'elle dormait mal, elle s'est mise à dormir sous des tables ou sous des bureaux avec ses doudous*», se remémore difficilement la Parisienne.

Professionnels pas assez formés

Juliette, directrice artistique, a elle aussi cru que Lucie ne redeviendrait pas la petite fille qu'elle était. Cinq ans plus tard, elle est une enfant joyeuse, bientôt en classe de CM2. Mais elle souffre d'un manque de confiance en elle, et dit entendre des voix lui criant qu'elle est nulle. Elle a parfois envie de sauter par la fenêtre et fait toujours ses besoins dans sa culotte. Il y a quelques semaines, en pleine canicule à Bordeaux, l'enfant de désormais 10 ans a dit à sa mère, qui relate : «*Maman, je ne peux pas dormir. Il [son agresseur, ndlr] me regarde quand je ferme les yeux.*»

Après un dépôt de plainte pour «*agression sexuelle*», classée sans suite en 2018, Eléonore, la mère du petit Armand, dit avoir été «*détruite*» par le bilan de l'examen psychologique de son fils, estimant qu'il ne tient pas compte de son état de stress post-traumatique. Dans celui-ci, l'experte mandatée écrit qu'Armand est «*à l'égard de ses parents dans un positionnement de toute-puissance*» car il refuse notamment de parler. «*Il voulait juste sortir de la salle et s'est mis à lécher tous les objets qu'il pouvait trouver*», se souvient Eléonore. Un comportement qui n'est pas cité dans le rapport, bien qu'il soit pourtant reconnu comme pouvant être révélateur de violences sexuelles chez de très jeunes enfants.

Ce récit ne surprend pas la pédopsychiatre Myriam Pierson-Berthier. L'experte constate que les professionnels comme les médecins, les infirmiers, les éducateurs ou encore les policiers ne sont pas assez formés : *«Le repérage, le dépistage des violences sexuelles subies par les très jeunes enfants devraient être inscrits d'office dans les programmes de tous ceux travaillant auprès des enfants»*, appuie-t-elle. De son côté, Juliette a été choquée par les agents ayant reçu sa fille Lucie lors de son audition. *«Ils nous ont dit qu'au vu de son âge on pouvait tout lui faire mais qu'on ne la croirait pas pour autant»*, affirme-t-elle.

Lenteur de la justice

En plus de ces douloureux moments, les mères interrogées pointent du doigt une autre problématique : la lenteur de la justice. Cinq ans après leur plainte visant le baby-sitter, Juliette et Jeanne, les mères de Lucie et Zoé, attendent toujours une issue. En juin, le procureur du parquet de Paris chargé de l'affaire a requis un non-lieu pour insuffisance de preuves, en attente de l'ordonnance du juge d'instruction. Pour l'avocate de la famille de Lucie, Carine Durrieu Diebolt, cette réquisition n'est pas une surprise car il y a eu *«un manque de moyens mis en œuvre par les enquêteurs»*. Dans un courrier adressé au juge d'instruction et consulté par *Libération*, elle regrette par exemple que les téléphones du baby-sitter n'aient pas été saisis pour une expertise approfondie.

A lire aussi

[«Il y a un déni qui se met en place» : au procès de l'ex-policier jugé pour pédocriminalité, l'aveuglement de sa brigade des mineurs](#)

Justine Probst, secrétaire nationale au Syndicat de la magistrature et magistrate du parquet au tribunal judiciaire de Lille, est habituée à ce genre de récit. Décrivant une brigade de protection de la famille *«sous l'eau»*, elle poursuit : *«Régulièrement, lorsqu'on appelle un commissariat de police pour un dossier, on nous informe qu'il n'a pas été pris en charge. On sait qu'ils ont été obligés de prioriser une autre affaire où la vulnérabilité de la victime est jugée plus grande.»*

Carine Durrieu Diebolt, engagée dans la lutte contre les violences sexuelles, ajoute que les enfants sont souvent entendus tardivement en audition, au risque que leur mémoire soit altérée, et déplore que la qualification d'acte de barbarie soit rarement retenue, même lorsque les tout-petits ont *«des séquelles physiques»*, *«des corps abîmés»*. Un point de vue partagé par Simon Latournerie, directeur de l'association la Voix de l'enfant : *«Retenir cette qualification devrait être systématique. Dans ces affaires, les enfants subissent souvent des actes de pénétration, c'est une atteinte à leur dignité.»*

(1) Les prénoms des enfants, de leurs familles et d'un mis en cause ont été modifiés.

(2) Véronique Béchu *Derrière l'écran, Combattre l'explosion de la pédocriminalité en ligne* (éd. Stock, 2024).

(3) Myriam Pierson-Berthier *Le bébé maltraité se tait, mais il parle ! Signes cliniques et autobiographiques du bébé et du jeune enfant, victimes de violences sexuelles* (éd. Dunod, 2022).